|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Jméno a příjmení:** |  | |
| **UČO:** |  | |
| Název, kód předmětu: | JSIV | |
| Vyučující: | Mgr. Katia Émilie V. Hayek, Ph.D. | |
| Datum odevzdání: | 17.06.2021 |
|  | | | |

**Durée 2h30**

**Vous rédigez sur ce document**

**ÉPREUVE N°1 : SYNTHESE DE DOCUMENT - 15 points**

**Vous ferez une synthèse des documents proposés, en 250 mots environ (225 à 275 mots).**

**Pour cela, vous dégagerez les idées et les informations essentielles qu’ils contiennent, vous les regrouperez et les classerez en fonction du thème commun à tous ces documents, et vous les présenterez avec vos propres mots, sous forme d’un nouveau texte suivi et cohérent.**

**Règle de décompte des mots : est considéré comme mot tout ensemble de signes, placé entre deux espaces.**

**« c’est-à-dire » = 1 mot ; « un bon sujet » = 3 mots ; « je ne l’ai pas vu depuis avant-hier » = 7 mots**

**Documents :**

1- Hervé Gardette, « Le type, à la caisse, devant moi », *Franceculture,fr*, 10/05/2021

2- Philippe Collet, *Actu-Environnement Le Mensuel* n°400, 2020

**DOCUMENT 1**

**« Le type, à la caisse, devant moi »**

Hervé Gardette, *Franceculture,fr*, 10/05/2021

Une journaliste de Paris Première m’a demandé l’autre jour, à propos de mon recueil de chroniques, s’il y avait des événements susceptibles de me transformer en écolo radicalisé et intolérant. Bêtement pris de cours par sa question, j’ai répondu que le seul moment où cette tentation pouvait apparaitre, c’est lorsque mon fils s’évertue à mettre les déchets alimentaires dans la poubelle commune plutôt que dans le bac à compost, ce qui est d’autant plus injuste qu’il ne le fait pas systématiquement.

Quel manque d’à-propos, alors que j’aurais pu lui parler d’un épisode traumatique d’autant plus facile à me remémorer que je venais de le vivre quelques jours plus tôt et qui m’avait exaspéré au plus haut point : le contenu du chariot du type qui faisait la queue devant moi, à la caisse du supermarché.

Oui car en dépit de ma fréquentation régulière des épiceries en vrac et du marché de mon quartier (avec le télétravail, j’y vais beaucoup plus souvent), en dépit de mes tentatives de consommation responsable afin de réduire mon temps de vie dans les grandes surfaces, il reste encore quelques produits qui ne se trouvent pas ailleurs que dans leurs linéaires, comme par exemple le pain de mie saturé en sucre, le lait conditionné à Ultra Haute Température ou encore le thon en boîte ET à la tomate.

Samedi, pas celui-ci mais celui d’avant, je suis donc allé verser ma contribution au grand démiurge de la nourriture formatée et industrielle. Arrivé à la caisse, et histoire de faire passer le temps, j’entreprends de scanner du regard les courses que mon devancier dépose sur le tapis roulant. Je ne sais pas si la sociologie a déjà investi ce poste d’observation pour raconter le mode de vie des Français mais il est riche d’enseignements.

Et donc, le type dans la file devant moi. La cinquantaine bien tassée, cheveux grisonnants coupés ras, jean, baskets, petit pull ajusté à un corps qu’on imagine faire du jogging le dimanche. Tout en lui respire la santé…mais tout dans ses courses exsude le plastique et le suremballé.

Histoire de ne rien oublier, j’ai noté sur mon téléphone le contenu exorbitant de son caddie, des produits dont j’ignorais parfois l’existence comme par exemple des sachets individuels de nouilles à faire cuire au four micro-ondes en 2 minutes chrono. Je sais que je fais une fixette sur les pâtes et sur cette manie de vouloir les faire cuire le plus vite possible, mais pourquoi dans un sachet, en 2 minutes, au micro-ondes ?

S’il n’y avait eu que ça, j’aurais passé l’éponge. Mais tout le contenu du chariot du type dans la file devant moi était du même tonneau : du riz conditionné selon le même principe que les pâtes mentionnées plus haut ; des pommes sous blister alors que c’est un des rares produits qu’on peut trouver en vrac dans mon supermarché ; de la mangue prédécoupée dans un gros gobelet. Pas un seul produit frais qui ne soit recouvert de sa couche de PVC. Pour utiliser autant de plastique, ce type devait être soit un militant du courant hygiéniste, soit un chirurgien esthétique.

Le ministère de la Transition écologique s’est fixé pour objectif de supprimer les emballages plastique à usage unique d’ici 2040 : j’imagine le traumatisme que cela va représenter pour mon inconséquent voisin de caisse. En attendant, voir autant d’emballages inutiles dans un seul et même caddie, moi qui fais de plus en plus attention à les éviter, c’était davantage que je ne pouvais supporter.

Je lui ai donc lancé un regard, mais un regard d’une méchanceté… Bon, évidemment, il ne m’a pas vu, il me tournait le dos. N’empêche que si je le recroise un prochain samedi en allant faire mes courses au supermarché, promis : je l’emballe !

**DOCUMENT 2**

**« Plastique : quand le jetable est étiqueté « réutilisable » pour contourner l'interdiction »**

Philippe Collet, *Actu-Environnement Le Mensuel* n°400, 2020

Depuis le 1er janvier, la vente de vaisselle plastique jetable est interdite. « Pour continuer à [en] vendre (…) certaines entreprises se sont contentées d'apposer sur leurs produits la mention "réutilisable" », constate l'association *Zero Waste France*. L'enquête menée par l'association épingle *Franprix, Intermarché* et *Leader Price*. Elle critique en particulier le groupe *Carrefour* qui est la seule enseigne à vendre ainsi des assiettes sous marque distributeur. Surtout, le groupe, signataire du Pacte national sur les emballages plastique, est censé être un modèle en termes de réduction du plastique jetable.

L'association demande à Brune Poirson, secrétaire d'État à la Transition écologique, « de renforcer la définition de "l'usage unique" dans la réglementation et de sanctionner les entreprises contrevenantes ». « Il faut faire cesser ces pratiques d'urgence pour éviter que les nombreuses interdictions qui suivront en 2021 ne soient pas, elles aussi, massivement contournées », justifie-t-elle.

Vingt lavages

L'interdiction de la vaisselle en plastique jetable avait été adoptée en 2015 dans le cadre de loi de transition énergétique. Mais, plutôt que de se préparer à l'entrée en vigueur de la mesure, « certaines enseignes (…) ont surtout mis à profit [les cinq dernières années] pour élaborer des stratégies de contournement ». En l'occurrence, elles s'appuient sur un document ministériel de 2017, sans valeur juridique, qui explique que les gobelets, verres et assiettes plastique sont qualifiés de « réutilisables » lorsqu'ils résistent à 20 cycles en lave-vaisselle. Les essais menés par l'association montrent que ce n'est pas le cas. « Même pour un consommateur particulièrement consciencieux, réutiliser 20 fois cette vaisselle tient manifestement du miracle », résume l'association.

En outre, « tout, insiste *Zero Waste France*, incite en réalité le consommateur à un usage unique: assiettes et gobelets sont proposés à la vente dans les rayons "vaisselle jetable" des magasins, ils sont légers, très peu chers et, dans le cas de *Carrefour*, un logo sur l'emballage indique même dans quelle poubelle jeter votre assiette après usage ». Cette pratique « ressemble à une tentative grossière de contournement de la réglementation », conclut l'association.

**ÉPREUVE 2 :** **ESSAI ARGUMENTÉ** **/ 10 points**

(250 mots minimum).

À la suite de l’appel à la mobilisation pour le climat initiée par Greta Thunberg, vous décidez d’inciter les étudiants de votre université à une plus grande conscience écologique. Pour cela, vous publiez une lettre ouverte dans le journal de l’université.

Rédigez cette lettre ouverte de manière argumentée et illustrée.